

LA CONSEILLÈRE ADMINISTRATIVE



VILLE DE
GENÈVE

Monsieur Jean-Marc FROIDEVAUX
Président de la Commission des finances
Rue de la Croix-Rouge 4
1211 GENEVE 3

Genève, le 16 octobre 2007
BK

Objet

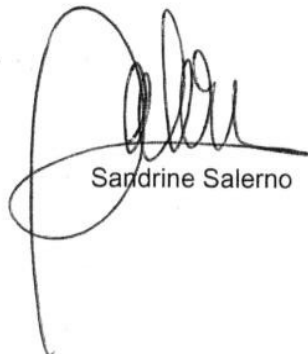
Projet de budget 2008 déposé - Réponses aux questions

Monsieur le Président,

Pour faire suite aux auditions relatives au Projet de budget 2008 déposé, j'ai l'avantage de vous remettre, en annexe, les réponses suivantes aux questions posées par les commissaires :

- 1) Audition du Département de la culture du 26 septembre 2007
Fonctionnement du Fonds municipal d'art contemporain (Annexe 1)
- 2) Audition du Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports (Social) du vendredi 12 octobre 2007
Intégration des subventions dans le projet de budget par missions et prestations (Annexe 2)

Demeurant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.



Sandrine Salerno

Annexes mentionnées

**QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LE PROJET DE BUDGET 2008 DEPOSE**

Département : Culture

Service : Fonds municipal d'art contemporain

Page: -----

Rubrique : -----

Question :

Des précisions sont demandées sur le fonctionnement du Fonds municipal d'art contemporain.

Réponse :

La gestion et le fonctionnement du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) sont fixés dans le projet d'arrêté de la proposition PR-105, accepté par le Conseil municipal le 14 novembre 2001, et dans le règlement du FMAC adopté par le Conseil administratif le 27 août 2003. A toutes fins utiles, une copie de ces deux documents est transmise avec la présente réponse.

Le financement du FMAC provient du prélèvement de 1% sur les crédits alloués pour les travaux de construction, de rénovation et de restauration des édifices propriété de la Ville de Genève. Ces attributions sont enregistrées dans le compte 235460 qui apparaît au passif du bilan de la Ville.

Le FMAC est utilisé pour des interventions artistiques sur le patrimoine de la Ville de Genève, pour l'acquisition d'œuvres d'art ou à des fins de soutien à des artistes actifs à Genève. A noter que les œuvres d'art sont inventoriées.

Au 31 décembre 2006, le solde disponible du fonds présentait un montant de 829'664.40 (page 240 des Comptes budgétaires et financiers 2006).

Sur 2006, les attributions ont représenté un total de 94'591.- et le total des dépenses s'est élevé à 391'771.30.

Le détail de ces montants est également joint à la présente réponse.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames, Messieurs les conseillers(ères) municipaux(pales), de bien vouloir approuver le projet d'arrêté suivant :

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier. - Il est créé, sous le titre de « Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève », un Fonds destiné, d'une part à des interventions artistiques dans les édifices publics, rues, quais et sites municipaux, d'autre part à un soutien aux artistes actifs à Genève.

Art. 2. - Le Fonds est alimenté par un prélèvement de 1% sur les crédits alloués pour les travaux de construction, de rénovation et de restauration des édifices propriété de la Ville de Genève.

Art. 3. - Le Fonds est mis à la disposition du Conseil administratif pour, d'une part, organiser les concours en vue des interventions artistiques sur le patrimoine de la Ville, et d'autre part, encourager et favoriser la création et la réalisation d'œuvres artistiques à Genève.

Art. 4. - Pour l'exécution des travaux de décoration ou des interventions artistiques, le Fonds pourra procéder soit par concours général, soit par concours restreint, soit encore, le cas échéant, par appel direct de l'artiste.

Art. 5. - Pour le soutien aux artistes actifs à Genève, le Fonds pourra procéder par des acquisitions ou des commandes d'œuvres d'art ; des attributions de bourses ; des mises à disposition d'ateliers d'artistes (location ou attribution) ; des offres de résidence en relation avec les institutions genevoises; des aides à la réalisation de projets.

Art. 6. - La gestion du Fonds et de sa collection est organisée par un règlement.

Art. 7. - L'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950 est abrogé et le présent arrêté entre en vigueur immédiatement. Il est applicable à tous les travaux dont les crédits n'ont pas encore été votés.

Annexe : Arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950, créant le Fonds de décoration

JUSTIFICATIFS DE BILAN

Exercice 2006

FORMULAIRE RECAPITULATIF PAR COMPTE

COMPTE N°	INTITULE	SOLDE AU 31.12.2006	*
235460	Fonds municipal d'art contemporain	Fr. 829'664.40	

* **D ou C (débit ou crédit)**

Veuillez remplir la case blanche

COMPOSITION DU SOLDE

Libellé	N° d'annexe 1)	Montant Fr.
Bilan d'entrée au 01.01.2006		1'126'844.70
Montant total des dépenses pour 2006		391'771.30
Montant total des recettes (attributions 1%) pour 2006		94'591.00

ANNEXES

Détails des subventions, acquisitions, commandes	1
Détails des attributions (1%)	2
Etat SAP compte 380000 (charges techn.)	3
Etat SAP compte 235460 (bilan)	4

Total :

Fr. 829'664.40

C

1) les documents annexés seront numérotés de 1 à X.

Service : **Fonds d'art contemporain
de la Ville de Genève (Fmac)**

10, rue des Vieux-Grenadiers

Signature : **CH - 1205 Genève**

Tél: +41 22 418 45 30 fax 31

fmac@villede.ch

Genève, le 19 janvier 2007

Soutiens 2006 du Fonds municipal d'art contemporain (Fmac)

Acquisition d'œuvres mobiles			
BORGEAUD Jean-Marie	Peinture I à VI, 2000-2005, six tableaux		5'700.00
COLLECTIF FACT	Ce qui arrive ... 27 photographies, 2005, installation modulable		20'000.00
DURR Bruno	Born under a bad sign, 2003 et Alice Cooper, 2005, photographies couleur sur aluminium, 1 ex. de trois		2'500.00
GYGI Fabrice	Airbag Generation III, 2005, sculpture		21'000.00
KLAT	Coolplasters, ensemble de cinq sculptures en plâtre, 1998, témoignage d'une performance		5'000.00
O'NEILL Amy	Queens, Only World we Got, 1967 Calgary Stampede Rose Parade Float et 1977 "Hour of Power" Parade Float, 4 dessins, 2005		12'000.00
RIITENER Didier	Autre part (pentagone), 2004, transfert sur papier, éd. 1/3		5'000.00
TUYMANS Luc	Le Verdict, 1995, 4 bandes, six lithographies (remplace œuvre détruite en 1999)		10'980.00
VADI Pierre	Joker, 2004, hostie gravée, pain azyne gaufré monogramme Christ		2'000.00
ZORRO & BERNARDO	Sur la paille, 2004, broderie, triptyque		10'000.00
Total des acquisitions			94'180.00
Soutiens financiers divers			
Soutien à la production d'œuvres			
BACH Florian	Production de l'installation Village en flammes, CCS Paris, 12.10-12.11.2006		3'892.00
BAUER Marc	Participation à l'exposition Buenos dias Santiago: une exposition comme expédition (solde)		2'000.00
BONINSENI Kim Seob	Production d'œuvres pour 5e Biennale GYMRI, Arménie + workshop		2'440.00
BONNY Thomas	Production d'œuvres pour 5e Biennale GYMRI, Arménie + workshop		2'440.00
DALLMEIER Carola	Projet Genomtext, transcription d'un code génétique en œuvre textile, 2006		5'000.00
DE BARROS Fabiana	Kiosque à culture, Musée art contemp. Dunkerque, projet femmes Elle m'a dit..., janvier 2006		7'200.00
FISCHER Ulrich	Réalisation d'une installation vidéo Passages pour 5 villes: Genève, Tokyo, Berlin, Paris, Zurich		15'000.00
FLUMET Joëlle, LEUBA Jérôme, SOLARI Laura	Réalisation du projet Radio sur internet, Paris (70 artistes invités)		9'460.00
GIORGIANI Karine	Production œuvres, exposition Ce qu'il y a après chez Andata/Ritorno, septembre 2006		4'500.00
GONZENBACH Christian	Clay TV, production DVD de travaux d'animation		5'590.00
HUELIN Michel	Production d'œuvres grand format, exposition Abbatale de Bellelay, 17.06-10.09.2006		5'000.00
HUMEROSE Alan	Installation de 24 drapeaux photographiques L'Herbier Humerosse sur pont du Mont-Blanc, juillet 2006		32'160.00
KRIEGER Isamu, LE QUELLEC Richard, BELTRAMI Roland, SPITTELLER Andreas, GERSTER Hélène, RICHTER Uta	Production d'œuvres pour exposition à Cracovie dans le cadre d'un échange piloté par act-art (soutien concerté avec secteur Echanges)		2'000.00
MACQ Cyril	Production d'œuvres pour exposition Kunsthalle Palazzo Liesthal, Bâle		500.00
MEUNIER Jean-Marc	Production de photographies, exposition au Mamco, juin 2006 (don en contrepartie: 4 photos)		5'000.00
NASHAT Sharyar	Production de l'œuvre vidéo Modern Body Comedy (don en contrepartie: exemplaire 1/1 œuvre)		11'600.00
NEDELJKOVIC Sladjan	Installation photographique au Centre d'art en l'île, décembre 2005		5'750.00
PERLINGEIRO Maria-Carmen	Participation à l'exposition rétrospective au Paço Imperial, Rio de Janeiro		6'000.00
RODRIGUEZ Sylvie	Installation sonores, expositions à Moscou et Saint-Petersbourg, novembre 2005		1'500.00
RUGGIERO Daniel	Production d'œuvres pour l'exposition Customize à Néon, pendant Biennale de Lyon, sept-oct. 2005		4'700.00
VELARDI Marie	Production de multiples de l'œuvre Futurs Antérieurs, XXle siècle		5'500.00
WALTHER Alexia	Production film 16mm Twist and shout et photographies (don en contrepartie: 1 ex. film)		10'000.00
ZORRO & BERNARDO	Production Décorum, insert détachable dans 10 numéros du Kunstbulletin		12'000.00

Soutiens 2006 du Fonds municipal d'art contemporain (Fmac)

Soutiens à la publication		
DE BARROS Fabiana	Publication Open, les kiosques à culture (solde)	5'000.00
GABUTTI Andrea	Publication d'un catalogue monographique	10'000.00
GASTALDON Vidya	Publication d'un catalogue monographique, JRP editions, version française	3'000.00
INTERFOTO	Publication de l'ouvrage <i>Périphéries</i> (soutien concerté avec le secteur Livre)	7'000.00
JIE Qiu	Publication d'un catalogue monographique, pour exposition au MOCA de Shanghai	10'000.00
MONTAIGU Charles	Publication d'un catalogue monographique	10'000.00
REIST Delphine	Publication travaux récents 1998-2004, installations in situ	4'500.00
STOFFEL Peter	Publication monographique <i>Pampas de Sacramento</i> , éditions Fink	8'000.00
TIECHE Ambroise	Publication monographique	4'800.00
Soutiens à la résidence artistique		
KRIEGER Isamu	Résidence artistique et workshop à Roja, Lettonie, du 29.07 au 13.08.2006	1'000.00
REIST Delphine	Résidence et exposition à Kronstadt, Russie, 16 août-23 septembre 2005	3'140.00
Total des soutiens à la réalisation de projets		225'672.00
Commande art public		
NEONS, installations lumineuses, phase 1	Concours international pour deux interventions artistiques sur les toitures de Plainpalais. Lauréats 2006: Sylvie Fleury et Jérôme Leuba (jury, concours, honoraires, préparation; en collaboration avec le FCAC)	34'587.30
LES OUCHES, intervention dans le parc d'une école	Concours international pour une intervention artistique dans le parc en périmètre de l'école des Ouches, construite par Andrea Bassi. Lauréat: Alexandre Joly (jury, concours, honoraires, préparation; en collaboration avec le Service des écoles)	21'832.00
PASSAGE DES GROTTES, aménagement urbain	Concours pour intervention artistique, 1er prix et lauréat: Gaël Grivet (collaboration ESBA, SAU et Fmac)	3'000.00
PASSAGE DES GROTTES, aménagement urbain	Concours pour intervention artistique, 2e prix: Natalia Rodriguez (collaboration ESBA, SAU et Fmac)	1'000.00
BATIMENT DE L'AMR, intervention sur l'architecture	Concours sur invitation. Georges Schwizgebel: intervention artistique sur l'architecture, AMR, 10 passage des Alpes	9'000.00
VICTORIA HALL, buffet de scène	Concours sur invitation. Réalisation abandonnée, aucun lauréat (jury, organisation, participation artistes)	2'500.00
Total des commandes d'art public		71'919.30
TOTAL DES SOUTIENS 2006		391'771.30

Justificatif de bilan 2006 - ANNEXE 2
Fmac 2006 - Liste des attributions (1% des crédits sur les constructions, rénovations, restaurations)

Attributions (1%)		
PR-465, vote du CM le 16.05.2006	Transformation locaux, 100 rue Servette (crédit complém. de la PR-357)	1'988.00
PR-062, vote du CM le 05.12.2000	Construction plate-forme à la jetée des Pâquis, quai du Mont-Blanc	3'100.00
PR-340, vote du CM le 08.11.2005	Aménagement préau Ecole de Beaulieu, Grand-Pré 22	4'400.00
PR-342, vote du CM le 18.01.2006	Halles de Rive, bd Helvétique 29 (rénovations techniques)	7'803.00
PR-368, vote du CM le 08.11.2005	Rénovation bâtiment rue des Etuves 11	16'500.00
PR-367, vote du CM le 08.11.2005	Rénovation bâtiment rue des Etuves 9 (amendé)	25'500.00
PR-433, vote du CM le 20.03.2006	Rénovation + création logements, Jean-Jacques-De-Sellon 3	35'300.00
Total attributions		94'591.00



Département des affaires culturelles

Règlement du Fonds d'art contemporain (Fmac)

CHAPITRE I

Dispositions générales

Article premier.- L'arrêté du Conseil municipal fixe, dans ses articles 1 à 5, la création, les buts, les ressources et le fonctionnement du FMAC.

Création, buts,
ressources et
utilisation

Art. 2.- Le FMAC est placé sous la responsabilité du département des affaires culturelles. Une Commission consultative émet des préavis et les jurys de concours émettent des recommandations à l'attention du Conseiller administratif.

Autorité
Compétente

Art. 3.- La gestion de la collection du FMAC, l'organisation des concours et le suivi des réalisations artistiques, le support des travaux de la Commission consultative du FMAC et le fonctionnement administratif du FMAC sont assurés par le(la) conservateur(trice). Cette personne est assisté(e) d'un secrétariat. Elle assure le suivi des décisions prises sur préavis de la commission. Le personnel engagé fait partie de l'administration municipale sous l'autorité du département des affaires culturelles.

Organisation

CHAPITRE II

Commission consultative

Art. 4.- La Commission est un organe consultatif dont la mission est de donner des préavis sur:

Mission

- Les interventions artistiques dans les espaces publics de la Ville de Genève;
- L'organisation de concours;
- Les soutiens et les mesures d'encouragement à la création artistique: achats, commandes, bourses, mise à disposition d'ateliers d'artistes, offre de résidence, aide à la réalisation de projets (aide à la production d'œuvres, d'expositions, de publications).

Une sous-commission composée de 3 membres, dont en tous les cas la responsable du Fmac, prépare les dossiers d'achats d'œuvres d'art mobiles et les présente à la commission plénière.

Art. 5.- La Commission consultative est composée au maximum de 4 membres permanents et de 5 membres temporaires.

Composition

Les membres permanents sont:

- La responsable du Fonds d'art contemporain
- Un représentant de la direction du département des affaires culturelles
- Un représentant de la division de l'aménagement et des constructions
- Un représentant de l'Ecole supérieure des Beaux-Arts (ESBA).

Les 5 membres temporaires sont nommés par le Conseiller administratif. Le mandat est de quatre ans, renouvelable une fois. Une représentation équilibrée entre les différentes disciplines artistiques est observée.

Art. 6.- La Commission élit son(sa) président(e) pour une durée de deux ans, renouvelable une fois.

Organisation

Le(la) conservateur(trice) du FMAC prépare les dossiers des différentes affaires pour lesquelles la Commission est consultée.

Art. 7.- La Commission se réunit 6 demi-journées par année, soit environ tous les 2 mois.

Convocation

Art. 8.- Les préavis de la Commission sur les propositions figurant dans un ordre du jour joint à la convocation pour la séance sont pris à la majorité des membres présents. Les préavis sont consignés dans un procès-verbal établi par le(la) conservateur(trice) du FMAC et transmis ensuite aux membres de la Commission. Les membres de la Commission impliqués personnellement dans une affaire soumise à l'appréciation de celle-ci ne peuvent pas participer au vote.

Décisions

Art. 9.- Les membres temporaires, non fonctionnaires de la Ville et de l'Etat de Genève, de la Commission reçoivent une indemnité fixée par le département des affaires culturelles.

Indemnité

CHAPITRE III

Procédures d'achat ou de commande, attribution de bourses, mise à disposition d'ateliers, offre de résidence, aide à la réalisation de projets

Art. 10.- Le Conseiller administratif prend connaissance des préavis de la Commission et des recommandations des jurys de concours et décide de l'acquisition de toute œuvre mobile, de l'attribution de bourses, de la mise à disposition d'ateliers, d'offre de résidence, d'aide à la réalisation de projets par le FMAC.

Compétence
financière

Art. 11.- Pour toutes les créations destinées à un lieu défini, la Commission préavise notamment sur:

Interventions
dans l'espace
public

- L'opportunité de procéder à une intervention artistique;
- En cas de préavis favorable à la dite intervention, sur la procédure à suivre en vue de sa réalisation, en indiquant notamment s'il y a lieu d'ouvrir un concours général, restreint ou sur appel;
- La composition du jury du concours.

Art. 12.- Les montants mis à disposition sont utilisés pour soutenir les artistes genevois, les artistes résidant à Genève ou ceux qui sont actifs à Genève de manière significative.

Destinataires
des
financements

Utilisation

Art. 13.- Le(la) conservateur(trice) du FMAC veille à ce que les œuvres acquises soient utilisées conformément au présent règlement. Lui incombent en particulier:

- a) La conservation, l'entretien, la restauration et l'inventaire des œuvres acquises.
- b) L'information des services sur les œuvres disponibles et la gestion des prêts d'œuvres à l'administration et à des institutions culturelles.

- a) Le transport, l'installation, le déplacement et l'éventuelle exposition des œuvres.
- b) La conclusion des assurances nécessaires.
- c) La signalisation des œuvres dans le domaine public.
- d) La préparation de publications sur la collection.

CHAPITRE IV

Concours

Art. 14.- Un règlement est établi pour chaque concours; il fixe notamment l'objet du concours et les conditions de participation. Règlement

Art. 15.- Pour chaque concours, un jury, appelé à juger les œuvres présentées, est nommé par le Conseiller administratif, sur proposition de la Commission du FMAC. Jury de concours

CHAPITRE V

Dispositions finales

Art. 16.- Le règlement du Fonds d'art contemporain du 31 octobre 2001 a été abrogé le 28 mai 2003 par le Conseil administratif. Clause abrogatoire

Art. 17.- Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par le Conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles le 27 août 2003. Entrée en vigueur